



Siège : 1383, rue MADZIA, Plateau des 15 ans. Tél. : 765 74 41; E-mail : adppa.congo@yahoo.fr

**Déclaration de l'Association de défense et de promotion
des peuples autochtones sur l'inculpation d'un « Maître bantou »
trafiquant d'enfants Autochtones en République du Congo**

Suite au communiqué de presse publié ce 26 mars 2008 par l'Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH) et l'Association pour la Promotion Socioculturelle des Pygmées du Congo (APSPC), relatif à l'inculpation d'un « Maître bantou », trafiquant d'une enfant Autochtone, l'Association de défense et de promotion des peuples autochtones (ADPPA) félicite la justice congolaise pour avoir engagé la procédure afin de sanctionner ces pratiques qui sont contraires à la constitution congolaise du 20 janvier 2002, et aux dispositions de la déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones.

L'ADPPA est indigné du comportement de certaines personnalités se croyant au dessus de la loi, exerçant une pression sur les magistrats pour qu'ils abandonnent l'instruction de ladite affaire.

L'ADPPA souligne que les Autochtones ne sont pas des objets ou des animaux qu'il faut mettre sur le marché. Ce sont des êtres humains qui ne peuvent être la propriété d'un « Maître ».

L'ADPPA met en garde toute personne n'ayant pas de considération envers les Autochtones contre toute action tendant à étouffer la vérité ; et demande aux magistrats de continuer sereinement leur travail.

En conséquence, l'ADPPA demande au gouvernement de constituer une équipe d'enquête sur la question du trafic d'enfants autochtones afin d'en établir l'ampleur et s'assurer que Mlle Tamba NDZOUMBA n'est pas seule dans cette situation.

Enfin, l'ADPPA demande au gouvernement de diligenter l'adoption de la loi portant promotion et protection des droits des peuples autochtones du Congo initiée il y a plus de trois ans par le ministère de la justice et des droits humains.

Rappel des faits

Dans un communiqué de presse publié le 26 mars 2008, l'Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH) et l'Association pour la promotion socioculturelle des Pygmées du Congo

(APSPC), organisation basée à Sibiti dans le département de la Lékoumou au Sud Ouest de la république du Congo, ont informé l'opinion publique nationale et internationale que depuis le 21 mars 2008 monsieur Omer Gapa, ancien élu local (conseiller départemental) est inculqué par le juge d'instruction du Tribunal de grande instance de Sibiti et gardé à vue à la police, pour enlèvement et disparition forcée d'une enfant autochtone, mademoiselle Tamba Ndzoumba, depuis 1989 alors qu'elle avait environ six ans.